



Jacou, le 19 février 2018

Dossier suivi par : Frédéric Gerbier
N/Réf. RC/FG/AD/20180219

A l'attention des parents d'élèves / consultation citoyenne concernant l'organisation des temps scolaires.

Monsieur,

En 2013, la réforme Peillon a rétabli la semaine scolaire de 4,5 jours d'enseignement dans les écoles de notre pays. Cette organisation mise en place pour permettre un rythme d'apprentissage plus respectueux de la chronobiologie de l'enfant, nous a en outre conduits à créer une offre ambitieuse en matière d'activités périscolaires des fins d'après-midis, les TAP, adaptées aux âges de chaque enfant. Je tiens ici à remercier l'ensemble des intervenants, animateurs municipaux et associatifs, qui se sont engagés dans la réussite de ces moments périscolaires.

Un décret du ministre de l'éducation nationale paru le 28 juin 2017, permet toutefois aux communes qui en feraient le choix, de déroger à cette organisation.

Parce qu'un nouveau changement modifierait le rythme de vie de vos enfants et que seul leur intérêt doit nous guider, c'est à vous que ce choix doit appartenir. Vous le savez, votre équipe municipale est très attachée à la démocratie participative, ainsi nous avons choisi d'organiser sur cette question majeure une grande votation citoyenne.

Afin que vous puissiez toutes et tous participer, malgré vos emplois du temps souvent complexes et chargés, nous avons décidé que le bureau de vote sera ouvert 5 jours, **du mardi 13 au vendredi 16 mars, de 16h à 19h et le samedi 17 mars de 9h à 12h. Il sera installé à l'Espace République** (salle du conseil, située en face de la mairie). Il faudra bien sûr, au moment du vote, être muni d'une pièce d'identité et signer la liste d'émargement.

Le corps électoral est composé à ce jour de 964 personnes, soit chaque parent, tuteur ou représentant légal d'un enfant scolarisé à Jacou.

Vous aurez à vous prononcer sur l'organisation du temps scolaire : retour à la semaine de 4 jours d'école et suppression des TAP ou maintien de la semaine de 4,5 jours et des TAP gratuits le soir. L'éventuelle nouvelle organisation du temps scolaire sera mise en œuvre à la rentrée de septembre 2018.

Nous sommes persuadés que ce grand moment citoyen se passera dans la parfaite sérénité et vous remercions par avance pour votre participation nombreuse.

Soyez assurés de tout notre dévouement.

Laurent Puigsegur
Adjoint au Maire délégué
à la jeunesse et à l'école
élémentaire

Renaud Calvat
Maire de Jacou
Vice-président du
Département de l'Hérault

Sabine Perrier-Bonnet
Adjointe au Maire déléguée
à la petite enfance et
à l'école maternelle